

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est - établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTKD 2006/1 »

La société du Conseil et de l'intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « BTKD 2006 » de 40 000 000 dinars, ouvertes au public le 18 septembre 2006, ont été clôturées le 19 septembre 2006.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque Tuniso-Koweïtienne de Développement – BTKD, réunie le 15 juin 2005 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires durant le deuxième semestre 2005 ou durant l'an 2006, d'un montant global de 50 millions de dinars en une ou plusieurs tranches et a donné pouvoir au conseil d'administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'administration, réuni le 23 mai 2006, a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 40 millions de dinars ;

Durée et taux d'intérêts :

- 5 ans à un taux fixe ne dépassant pas 6,35 % brut l'an ;
- ou 7 ans dont 2 années de franchise à un taux fixe ne dépassant pas 6,5 % brut l'an.

Le conseil d'administration a donné les pouvoirs nécessaires à la Direction Générale pour fixer les caractéristiques de l'emprunt du point de vue durée et taux d'émission.

La direction Générale a décidé d'émettre cet emprunt obligataire dans les conditions ci-après.

Dénomination de l'emprunt : « BTKD 2006 »

Montant : D. 40 000 000 divisés en 400 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt portent intérêts au taux annuel brut de 6,25 % l'an calculés sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : c'est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,25% l'an pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursements puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation, entre la date effective de sa souscription et libération est la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18 décembre 2006** seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18 décembre 2006**.

Amortissement : toutes les obligations émises seront amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.
L'emprunt sera amorti en totalité le **18 décembre 2011**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 décembre** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêt auront lieu le **18 décembre 2007**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **18 septembre 2006** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en bourse sise au 11, rue Abderrahman Azzam complexe Kheireddine Pacha – 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **18 décembre 2006**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes Financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 18 septembre 2006 auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en bourse sise au 11, rue Abderrahman Azzam complexe Kheireddine Pacha – 1002 Tunis.

Etablissement chargé du service financier de l'emprunt : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et le service financier des obligations «BTKD 2006 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : La présente émission a reçu la note « BB » sur l'échelle internationale en date du 21 juillet 2006 par l'agence de notation Standard & Poor's.

Cotation en Bourse : la BTKD s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations soucrites de l'emprunt « BTKD 2006 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM : la Banque Tuniso-Koweitienne de Développement – BTKD s'engage, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° 06 - 535 en date du 30 août 2006, sera mis incessamment à la

disposition du public auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse et des autres intermédiaires en bourse.